Association Jeunesse-Sports-Performances
127 rue les Marjolaines
84 120 Pertuis

Convention

Stage Pratique BAFA

Intervention Bénévole

Entre les soussignés:

L'Association Jeunesse-Sports-Performances, située 127 RUE LES MARJOLAINES – 84 120 – PERTUIS,
SIRET 44877671600012,
Représentée par Mr Pascal DURVILLE, Président de l'association
D'une part,

Et :

VALAYER Zobou, né (e) le 1/07/04, nationalité Française,
Demeurant 110 Av. Cesar Ossola 83700 St Laurent du Var,
N° Sécurité Sociale : 2 04 07 99 215 014 88
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Date de début et durée du stage :

Mlle VALAYER Zobou est engagé (e) du 14/8/21 au 29/8/21 dans le cadre de son stage pratique, en qualité d'animateur (trice) stagiaire pour l'Association Jeunesse-Sports-Performances.

ARTICLE 2 : Engagement

Mlle Zobou VALAYER est engagé (e) à titre bénévole par l'Association Jeunesse-Sports-Performances, pour tous les besoins d'animation et de gestion de vie quotidienne, objets des statuts de l'Association, à compter du 14 Aout 2021
Et jusqu'au 29 Aout 2021

ARTICLE 3 : Fonctions

Mlle VALAYER Zobou ...exercera les fonctions d'animateur (trice) sous l'autorité et selon les directives de Monsieur DURVILLE Pascal, Président de l'Association Jeunesse-Sports-Performances, auquel il (elle) rendra compte de son activité.

Dans le cadre de ses fonctions, Mlle VALAYER Zobou..... et sans que cette liste ne soit limitative, sera chargé (e) d'assurer :
- La sécurité physique et morale des enfants
- L'accueil des participants
- L'encadrement des jeunes sur les temps de vie quotidienne et dans le cadre du projet pédagogique
- Les tâches de gestion de vie quotidienne (service repas, rangements, nettoyage...)

ARTICLE 4 : Lieux de stage

Le stage s'exécutera à Pertuis, au Camping les Pinèdes.
Les fonctions exercées exigent une présence continue au Camping les Pinèdes : de fait l'hébergement et la nourriture pris en charge par Jeunesse-Sports-Performances ne sont pas considérés comme des avantages en nature.

ARTICLE 5 : Rémunération

Je soussigné(e) Mlle VALAYER Zobou....., reconnais m'engager à titre bénévole, avec l' Association Jeunesse-Sports-Performances. A ce titre j'accepte de ne pas recevoir de rémunération.

ARTICLE 6 : Remboursements

Mlle VALAYER Zobou..... sera remboursé(e) de ses frais de missions, dans le cadre de son stage, sur accord préalable avec la direction.

ARTICLE 7 : Rupture de convention

Je soussigné(e) Mlle VALAYER Zobou....., reconnais m'engager à titre bénévole, avec l' Association Jeunesse-Sports-Performances.

A ce titre, je peux rompre sans raison, ni contrainte, ni préavis, mon action auprès de l'Association.

De la même manière, l'Association peut me remercier de mes services, sans raison, ni contrainte, ni préavis.

L'Association Jeunesse-Sports-Performances et Mlle VALAYER Zobou....., reconnaissent n'avoir qu'un engagement moral l'un envers l'autre.

ARTICLE 8 : Obligations

Mlle VALAYER Zobou..... s'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de fonctionnement général qui lui seront données, et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité de l'Association.

ARTICLE 9 : Assurances

Dans le cadre de son stage et du fait de son statut bénévole, Mlle VALAYER Zabou ..... est couvert(e) par l'Assurance en responsabilité civile de l'Association Jeunesse-Sports-Performances ainsi que son Assurance personnelle en responsabilité civile.

Le statut d'intervenant bénévole n'ouvre pas de droits aux notions d'accidents du travail.

ARTICLE 10 : Convention de Bénévolat

Le présent document atteste du contrat moral passé entre Mlle VALAYER Zabou ..... et l'Association Jeunesse-Sports-Performances.

En aucun cas ce document ne pourra être considéré comme un contrat de travail.

Cette convention fait office d'attestation de présence pour .....

Fait en deux exemplaires originaux,.....

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu, compris et approuvé »

Association Jeunesse-Sports-Performances,
Légal,
Représentée par
Fonction

A....., le .....

Le stagiaire et son Responsable

A. d'Aumet du Var, le 11/5/21

"Lu compris et approuvé"
Mr VALAYER Carole

"Lu compris et approuvé"
Valayer Zabou